

Séminaire d'échange et de mobilisation des acteurs sur les Contrats à Impact Social

« *Sharing Event* » du projet européen ALPSIB

16 octobre 2018 – Nice

Le GIP FIPAN du Rectorat de Nice a organisé, en collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Pôle Service à la Personne PACA, un séminaire d'échange sur les Contrats à Impacts Sociaux (CIS) dans le cadre du projet européen ALPSIB du programme Interreg Espace Alpin de la Commission Européenne. Cet événement s'est tenu au Hyatt Regency Palais de la Méditerranée le 16 octobre 2018 à Nice et s'adressait aux acteurs économiques et sociaux de la région, aux porteurs de projets et potentiels investisseurs.

L'objectif de ce séminaire était de présenter les résultats du projet ALPSIB et de discuter sur la possibilité d'encourager les investissements à impact social pour répondre aux besoins d'un groupe cible en particulier : les NEET¹, acronyme pour désigner les jeunes de 15 à 29 ans sans emploi, qui ne suivent ni formation ni études.

Ce séminaire a été l'occasion pour les participants d'assister à des présentations d'experts européens sur la création de Contrats à Impacts Sociaux ; mais également à des témoignages d'acteurs sociaux régionaux qui mènent des activités au profit des jeunes isolés et en difficultés. Une partie du séminaire a notamment fait l'objet de nombreuses discussions sur les prémices d'un Contrat à Impact Social que la Fondation de Nice souhaite mettre en œuvre.

Nous allons présenter ci-après, une synthèse de l'ensemble des échanges qui ont eu lieu lors de ce séminaire.

1. Rappel du contexte des Contrats à Impacts Sociaux

Mr. Benjamin Le Pendeven, professeur à *Audencia Business School* et expert du financement de l'innovation et de l'entrepreneuriat a resitué le contexte de la création de Contrats à Impact Social et les enjeux de l'innovation sociale sur le territoire français.

En France nous constatons que la situation sociale se dégrade : nous notons un chômage de longue durée pour les populations jeunes (22,3% des jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage en 2017 selon les données de l'OCDE) et un accroissement de la pauvreté (à titre indicatif, le nombre de bénéficiaires du RSA est passé de 1,3 millions de foyers en 2010 à environ 2,61 millions en mars 2018). Les dépenses sociales de l'Etat sont très élevées (1/3 des dépenses du PIB) et c'est dans ce contexte que l'innovation sociale par des financements alternatifs (le financement privé/public) semble le plus adapté pour répondre à ces problèmes sociaux.

L'innovation sociale apparaît donc comme une réponse aux besoins sociaux « mal satisfaits » voire nouveaux, dans les conditions actuelles des politiques publiques sociales. C'est dans cette optique que la création de CIS prend son sens : le montage d'un projet par lequel le service social est opéré par des acteurs sociaux (tels que des associations) qui sont financés par des fondations ou

¹« Not in Employment, Education or Training »

investisseurs privés sur une période de 3 à 5 ans ; et qui contractualisent avec une entité publique (Etat, collectivités, mairies...). Une « convention d'objectifs sociaux » est réalisée et en cas d'atteinte ou de dépassement des objectifs convenus lors de la création du projet (évaluation par un audit); l'entité publique rembourse avec des intérêts les investisseurs qui ont financé le projet social.

Il y a un transfert de risque financier entre les pouvoirs publics et les financeurs privés qui assument le risque, dans l'intérêt de rendre service à la collectivité tout en générant une innovation sociale qui puisse être pérennisée et déployée à grande échelle.

Aujourd'hui en France, il y a une dynamique grandissante pour la création de Contrats à Impacts Sociaux (due à plusieurs appels à projets lancés par le Gouvernement ou à des « manifestations d'intérêts » par les acteurs sociaux pour répondre à des besoins d'intérêts généraux). Nous notons actuellement 108 CIS dans le monde (24 pays sont concernés) – dont 10 sont en cours de montage et de lancement en France.

2. Témoignages d'experts pour la création de Contrats à Impact Sociaux :

Témoignages respectifs de : **Mme. Pauline Johner Heuzé** (fondatrice du FONDS B)

Mme. Mathilde Pellizzari (représentante d'IMPACT INVEST LAB)

Mme. Marie-Elodie Bazy (représentante de KOIS INVEST)

Lors de ce séminaire il a été notamment question d'appréhender les différentes phases de création d'un Contrat à Impact Social à travers l'étude de faisabilité du projet porté par l'acteur social, l'investissement par les acteurs privés, et le remboursement de cet investissement par les fondations et entités publiques (Etat, collectivités ...).

Témoignage du FONDS B : le premier fonds philanthropique de financement sur résultat.

Le Fonds B, aux côtés des entités publiques, finance les projets à impact social et intervient pour rembourser les investisseurs privés en cas de succès du Contrat à Impact Social (les indicateurs et objectifs définis lors de la création du CIS ont été atteints). Le Fonds B accompagne les acteurs sociaux dans l'ingénierie de projet pour monter le CIS. Il complète le remboursement engagé par l'Etat dans l'optique d'encourager les créations de projets innovants qui auraient un impact social significatif sur la population ciblée et qui seraient d'efficacité publique sur le long terme. Le remboursement n'intervient pas forcément en fin de projet, il peut intervenir lors des différentes phases d'activités lorsque les indicateurs sont atteints (un suivi du projet est établi lors des « Comités de Pilotage »)

La question du risque du désengagement de la puissance publique a été évoquée : il est à noter que l'idée même du Contrat à Impact Social est de financer une expérimentation qui dans le cas d'un succès, vise au déploiement de politiques sociales préventives. La création du Contrat à Impact Social pourrait être perçue comme le reflet de l'expansion de l'Etat Providence par le déploiement des politiques sociales publiques.

Témoignage IMPACT INVEST LAB : association qui a pour objet de développer les innovations financières à impact social, contribuer à la qualité des expérimentations des CIS, suivre et évaluer les résultats.

L'association accompagne les porteurs de projets notamment pour la réalisation d'études de faisabilité (qui peuvent être cofinancées par une mobilisation de fonds d'ingénierie), et assiste au montage de dossier. IMPACT INVEST LAB forme et appuie les porteurs de projet dans le pilotage et la supervision du CIS. L'accompagnement se fait sur demande. Une fois que la « convention d'objectifs sociaux » est signée entre les parties, quel que soit le changement de politique, les remboursements par l'entité publique sont assurés en cas de succès du projet.

Témoignage de KOIS INVEST : entreprise belge qui a pour objet d'encourager les réseaux d'investisseurs à financer des projets qui visent aux rendements sociétaux élevés. Elle promeut la « finance innovante », notamment par le développement des Contrats à Impacts Sociaux.

KOIS INVEST, participe au développement des études de faisabilité, à la mise en place des indicateurs et à l'exécution du projet. KOIS INVEST accompagne le porteur de projet pour la recherche d'investisseurs qui participent au montage et financement du Contrat à Impact Social (une structuration du contrat de financement sous forme de « prêt obligataire » peut être envisagée pour prétendre à la participation d'investisseurs diversifiés)

La question de l'indentification des cibles du CIS a été évoquée : il existe deux manières de structuration :

- *la puissance publique identifie les cibles à prendre en charge et lance un appel à projet pour chercher les porteurs de projets et parties prenantes qui pourraient mettre en place le Contrat à Impact Social*
- *Le porteur de projet connaît les cibles et peut contacter des experts pour la création du Contrat à Impact Social (à l'exemple de KOIS INVEST qui recherche les investisseurs et aide au montage du projet)*

Quelques points à retenir sur le Contrat à Impact Social :

- C'est un outil qui s'applique pour financer des projets qui permettent de tester des interventions innovantes et de renforcer l'efficacité de l'action sociale publique
- Il ne se substitue pas à l'action sociale menée par l'Etat mais la complète et la renforce
- Il est pertinent lorsque les coûts évités sont identifiables et lorsque le projet à financer est de taille suffisante (en termes budgétaire – 1M€ et au-delà)
- Le degré d'innovation du projet justifie un transfert de risque vers les investisseurs privés
- Le processus de structuration est plus rapide et fluide lorsque les payeurs finaux sont identifiés et engagés formellement dès le début du processus de structuration.
- Les résultats sont mesurables à court/moyen termes

3. Retour d'expérience du Contrat à Impact Social de l'ADIE

Mr. Sébastien Chaze, Directeur Régional Provence Alpes Côte d'Azur de l'ADIE a témoigné au sujet d'un Contrat à Impact Social que l'association a lancé il y a déjà deux ans : « le micro-crédit adapté à la ruralité ». Ce témoignage a permis aux participants d'avoir une idée plus concrète sur le montage et la réalisation effective d'un projet financé par le mécanisme du Contrat à Impact Social.

L'ADIE a pour mission de financer et d'accompagner les micro-entreprises à accéder aux crédits bancaires pour promouvoir la création d'entreprise. Le constat réalisé sur le territoire national, est la désertification des zones rurales qui entraînent la fermeture des commerces, une précarité croissante et ainsi l'isolement des populations. C'est dans ce contexte que le CIS a émergé. Le CIS de l'ADIE (durée de 3 ans) a pour objet d'encourager la création d'entreprises afin de revitaliser les zones rurales, notamment en instruisant à distance (par voie numérique) les micro-entrepreneurs au système du micro-crédit, et en accompagnant de manière personnalisée les micro-entrepreneurs dans leur activité.

Une étude de faisabilité a été réalisée en amont du montage du projet (l'ADIE a travaillé conjointement avec la « Fondation d'Avril ») afin de déterminer les besoins des zones rurales. L'étude s'est réalisée sur 3 zones : la Bourgogne, les Alpes et le Midi-Pyrénées – et 1200 communes ont participé au projet. Cette étude permettait ainsi de valider l'impact de l'offre mise en place adaptée aux zones rurales.

Il a été question par la suite de former le projet de Contrat à Impact Social : l'ADIE a porté le projet, les investisseurs finaux (des fondations, entreprises privées et banques) ont apporté des capitaux (le budget du projet est évalué à 1,3M€ - les financeurs sont rémunérés à hauteur de 130.000€), le remboursement final s'effectue par les entités publiques. Une évaluation externe et un conseil juridique font également partie du contrat.

Il y a eu une démultiplication de l'impact du CIS : l'instruction au micro-crédit dans les zones rurales a permis jusqu'à présent de revitaliser le bassin de l'emploi: 500 personnes accompagnées dans leur démarche d'emploi.

Le Contrat à Impact Social de l'ADIE est encore en cours de pilotage.

4. Projet ALPSIB : les intérêts et objectifs du projet

C'est dans le cadre du projet européen ALPSIB que le séminaire s'est tenu. Nous rappelons que le projet vise deux publics : les NEET et les seniors. Ce séminaire a été particulièrement centré sur la cible NEET dans la mesure où une partie de la conférence a été dédiée à l'étude du projet que la Fondation de Nice souhaite mettre en œuvre pour répondre aux besoins des NEET. Cette étude sera relatée en dernière partie de ce compte rendu.

Les résultats du projet ainsi que l'avancement des activités ont été présentés respectivement par les partenaires :

GIP FIPAN - présentation par **Mme. Annabelle Aiello**

Métropole Nice Côte d'Azur - présentation par **Mme. Alice Jude**

Ville de Nice - présentation par **Mr. Fabien Lanteri**

PSP PACA - présentation par **Mme. Jeanne Piedallu**

Le projet ALPSIB a été établi dans le cadre du programme Interreg Espace Alpin de la Commission Européenne. C'est un projet de 30 mois (octobre 2016 – avril 2019) dont le budget global s'élève à 2.152.988€ (dont 1.830.039,80€ financé par le FEDER). Il regroupe 14 partenaires européens des secteurs privés et publics provenant de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Autriche, et de Slovénie. Le projet souhaite promouvoir l'innovation sociale dans l'espace Alpin en encourageant la création d'investissements à impact social afin de répondre aux besoins de deux publics cibles : les NEET et les seniors. Les partenaires européens du projet souhaitent développer une communauté qui a pour objectif de faire connaître et d'encourager la création de ces mécanismes financiers, de les décliner de manière opérationnelle. Le résultat escompté est l'émergence accrue de Contrats à Impacts Sociaux sur le territoire Alpin

Plusieurs activités sont mises en œuvre pour réaliser ces objectifs :

- **Le partage des connaissances et le soutien au développement de ce mécanisme financier par le biais de différents événements d'envergure locale et européenne** : *engaging event* (qui s'est tenu le 27 avril 2017 à Nice) ; *sharing event* (séminaire du 16 octobre à Nice) ; forum Alpsib (**le prochain forum de clôture du projet se tiendra à Turin le 14 novembre**).
- **La réalisation « d'ateliers »** (en France ces ateliers sont animés par les partenaires de la Métropole Nice Côte d'Azur) et ont pour objectif d'impliquer les acteurs sociaux et économiques du territoire afin qu'ils travaillent sur l'émergence d'idées de projets qui pourraient être financés par le mécanisme du Contrat à Impact Social et qui répondraient aux besoins des jeunes NEET sur le territoire PACA. **Le prochain atelier est prévu le 7 novembre 2018 à la Métropole de Nice Côte d'Azur.**
- **La création d'une plateforme numérique** dans laquelle figure : un espace dédié aux études et articles académiques relatifs aux Contrats à Impacts Sociaux (« *data base and toolkit* ») ; un espace de rencontre « *capital matching area* » dans lequel porteurs de projets et investisseurs se rencontrent virtuellement pour tenter de faire émerger des idées de Contrats à Impacts Sociaux ; enfin un *elearning* adressé aux entités publiques, porteurs de projets, potentiels investisseurs qui détaille le mécanisme de création d'un Contrat à Impact Social.
- **La réalisation d'une Méthodologie Commune** qui a pour objet de guider et former les décideurs politiques et porteurs de projet à monter ces investissements public/privé à impact social. Cette Méthodologie se base sur des *Discussion Papers* (établis dans chaque pays partenaire du projet). Dans le cas français, le *Discussion Paper* fait également un focus sur la cible Senior. Le *Discussion Paper* fait l'état des lieux de la situation des CIS en France, donne une description détaillée du mécanisme financier et soulève notamment la problématique des coûts évités qui peuvent être difficiles à identifier.

La Méthodologie Commune est divisée en 3 parties qui relèvent :

- a) Du *benchmark* dans les pays partenaires des différents CIS établis et en cours. Il s'avère que dans les pays européens Alpin la situation des CIS est différente, certains systèmes (notamment en Allemagne et Slovénie) sont décentralisés. La gestion des politiques sociales et publiques ainsi que les budgets sont décentralisés à l'échelle régionale ce qui facilite la détermination des coûts évités. Au contraire en France, le pouvoir public sociale est surtout centralisé au niveau de la nation et il peut être difficile pour des collectivités de participer à l'élaboration de CIS avec un budget significatif et dont les coûts évités seraient clairement identifiables.
- b) Des Lignes Directrices pour la mise en place de CIS scindées en plusieurs étapes : définir la population cible et le problème social, déterminer les indicateurs, structurer de manière opérationnelle un CIS, exemples d'appels d'offres.
- c) Des études de cas de divers CIS mis en place dans le reste de l'Union Européenne.

Un prochain Comité de Surveillance (*Transnational Advisory Board*) se déroulera à Turin le 15 novembre 2018 et aura pour objet de présenter cette Méthodologie Commune aux représentants publics.

- **La mise en place de *co-creative labs*** qui sont des sessions de travail dont l'objet est de développer des CIS à l'attention du public sénior. Un cahier des charges pour réaliser un CIS est en cours de création. **Le prochain événement « *capital matching event* » aura pour objet de valoriser les travaux des *colabs* et les projets (ciblant les personnes âgées) portés par des entreprises locales devant les investisseurs du territoire. Il se tiendra le 13 décembre 2018 au Centre Universitaire Méditerranée à Nice**

5. Cas pratique de la Fondation de Nice pour traiter le sujet des NEET

L'objet du séminaire a été notamment d'engager les discussions autour de l'idée de création d'un Contrat à Impact Social qui répondrait aux besoins de la cible NEET. Un rappel des enjeux et des actions menées en faveur de cette population a été présenté, par **Mme Sandy Meurdesoif** représentante de la Mission Locale. S'en est suivi, la présentation par **Mme. Pierette Cazalère-Jouan**, (directrice du secteur enfance-familles Fondation de Nice PSP Actes) et **Monsieur Kamel Naghmouchi** (représentant Fondation de Nice PSP Actes) ; des actions menées par la Fondation de Nice et de l'idée de création du Contrat à Impact Social relatif à une « plateforme de services jeunes »

Témoignage Mission Locale :

La Mission Locale accompagne les jeunes de 15 à 29 ans qui n'ont pas d'emploi et qui ne suivent pas d'études et qui sont en marge de la société au-delà de leur simple situation vis-à-vis de l'emploi. Cette cible est très hétéroclite et les méthodes d'accompagnement et d'aide pour répondre aux besoins et « chemin de vie » du jeune, sont individualisées. D'après les données de la DIRECCTE PACA, en 2015 la France comptait 1,8 millions de jeunes NEET soit 16,6% des 15-29 ans (soit 1 jeune sur 6). Sur la Région Sud PACA, on comptait 116 468 jeunes cette même année.

L'enjeu de la Mission Locale est de pouvoir repérer cette cible. C'est pourquoi elle travaille avec l'ensemble des partenaires sur le territoire, organise des forums pour la réinsertion des jeunes, réalise des permanences auprès des professionnels (éducateurs) qui travaillent sur le terrain, qui sont présents dans les quartiers difficiles de la région. L'intérêt est de pouvoir collaborer avec l'ensemble des acteurs sociaux afin de pouvoir repérer les jeunes NEET. Il est important de pouvoir comprendre le parcours du jeune en difficulté et de mobiliser les outils nécessaires qui correspondent à ces besoins (par exemple, accéder à une formation en vue d'une insertion professionnelle, acquérir des compétences de « savoir-être »). Il existe également des actions spécifiques pour répondre aux NEET, notamment le service civique volontaire ; « l'École de la Seconde Chance » (permettre aux jeunes d'avoir un encadrement pour adhérer au système éducatif) et la « Garantie Jeune » qui est un accompagnement par des conseillers. Ces derniers travaillent avec des groupes de jeunes pour les alerter sur les thématiques relatives à la discrimination, la délinquance, l'addiction ; et au contraire les encouragent à se familiariser au numérique, aux thématiques relatives à la santé, l'école...

C'est dans cette même optique que la Fondation de Nice mène des actions pour accompagner les personnes les plus vulnérables et prétend désormais renforcer ses dispositifs d'aide par la création d'un Contrat à Impact Social, comme nous allons l'évoquer comme suit.

Témoignage de la Fondation de Nice : projet « Plateforme de Services Jeunes »

La Fondation agit sur 3 secteurs en particulier :

- le secteur médical/social
- le secteur pour l'accès à l'emploi
- le secteur enfance, protection de l'enfance et famille

Dans le cadre de ses activités relatives à l'enfance et à l'accompagnement des jeunes vulnérables, la Fondation de Nice souhaite réaliser un projet financé par le mécanisme du Contrat à Impact Social sur la base d'une « *plateforme de services jeunes* » qui a été élaborée en janvier 2018.

- **L'idée de cette plateforme** : Accompagner des jeunes de 16 à 25 ans marginalisés, dans leur projet de vie. L'objectif est que le jeune ait un unique point de contact à travers la plateforme et donc un unique interlocuteur qui puisse prendre en charge l'ensemble de ses besoins (l'accès au logement, aux soins médicaux, à l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle) et ainsi l'aider à développer son projet de vie. Il faut pouvoir décloisonner les prises en charges éducatives et sociales en mutualisant les ressources apportées par les acteurs de la Fondation de Nice et les partenaires extérieures.
- **Constat sur le territoire** : une fois que les jeunes atteignent la majorité, ils « quittent » la protection de l'enfance, ils sont livrés à eux même (généralement ces jeunes sont en errance et en rupture avec la famille) et n'ont plus véritablement un accompagnement adapté à leurs besoins.

- **Le résultat escompté** : à travers la plateforme, les jeunes majeurs doivent pouvoir continuer à bénéficier d'une assistance sociale et professionnelle pour la recherche d'un emploi. L'intérêt sur le long terme est qu'ils soient autonomes, qu'ils puissent vivre de leurs ressources et ne prétendent pas aux allocations du RSA à partir de 25 ans – car en amont l'accompagnement au travers de cette plateforme aura permis au jeune de renouer avec la famille, de retrouver un logement, une formation, un emploi. L'action que souhaite mener la Fondation de Nice est préventive.

Aujourd'hui la plateforme accompagne 59 jeunes, 50 d'entre eux n'avaient pas de logement. La moyenne d'âge est de 21 ans. La durée d'accompagnement actuelle est de 6 mois. La plateforme dispose de 14 hébergements. Actuellement, 39 jeunes (9 filles et 30 garçons) ont bénéficié d'un accompagnement avec un hébergement temporaire et 20 sans hébergement (11 filles et 9 garçons)

L'idée de financer le projet par le mécanisme du Contrat à Impact Social serait un moyen de proposer plus d'activités pour le jeune, autour de cette plateforme et d'augmenter les effectifs des jeunes ciblés. La plateforme est actuellement financée par la Métropole Nice Côte d'Azur (fonds d'aide aux jeunes) à hauteur de 360.000€

La question est de savoir comment la Fondation de Nice peut prétendre à réaliser un Contrat à Impact Social sur la base de ce projet.

- *Il faut d'abord réaliser une étude de faisabilité :*

La Fondation de Nice a démarré une étude sur un échantillon de 30 jeunes NEET interrogés pour tenter de caractériser cette cible, de connaître leur parcours et d'évaluer l'action qui est faite au travers de l'accompagnement réalisé sur la plateforme. Cette première étude doit se finaliser en fin d'année et une autre étude devrait être faite en 2019 sur un autre échantillon de 30 jeunes.

- *Il est également important d'identifier les coûts évités et de déterminer des indicateurs :*

Aujourd'hui il faudrait décliner les résultats et identifier à échelle locale ce qui est fait. Calculer le coût par intervention et faire un parallèle entre le coût d'accompagnement des 30 jeunes via la plateforme ; et le coût que les collectivités auraient dues supporter si ces 30 jeunes n'avaient pas été accompagnés. L'idée serait donc d'émettre des hypothèses sur les coûts et les résultats (par exemple combien de jeunes ont retrouvé un logement ou un travail et quels sont les coûts de prise en charge via la plateforme). Il est important également d'affiner la méthodologie d'évaluation des résultats de la plateforme.

- *La prochaine étape sera de penser à la structuration du projet et des acteurs qui pourraient participer notamment à son financement*

Il a été noté la difficulté de décloisonner les financements publics, d'où cet intérêt à faire appel à des investisseurs privés susceptibles de financer à plus grande échelle la plateforme.

Il faudrait pouvoir démontrer auprès des investisseurs privés, que la plateforme fonctionne et que les résultats auprès des jeunes sont probants. Dans une même optique, il faut que la puissance publique accepte de rembourser.

Ces échanges entre les différents acteurs ont permis d'appréhender de manière plus concrète et opérationnelle la création d'un Contrat à Impact Social. Les bases ont été posées pour encourager la création du Contrat à Impact Social que la Fondation de Nice souhaite mettre en œuvre. Une prochaine réunion, dans le cadre du projet ALPSIB est prévue le 7 novembre 2018 à la Métropole de Nice. Ce sera l'occasion de faire un retour sur ce séminaire et sur les prochaines étapes qui pourraient être envisagées pour la création du Contrat à Impact Social en question.

6. Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
AIELLO	Annabelle	GIP FIPAN
BAZY	Marie-Elodie	KOIS INVEST
BERETTONI	Sybill	GIP FIPAN
BROCARD	Caroline	Métropole Nice Côte d'Azur
CASTEL	Pierre-Alexis	Caisse des Dépôts
CAZALERE-JOUAN	Pierrette	Fondation de Nice – PSP ACTES
CHAZE	Sébastien	ADIE
DELOMME	Evan	Métropole Nice Côte d'Azur
GOURA	Romain	GIP FIPAN
JOHNER HEUZE	Pauline	FONDS B
JUDE	Alice	Métropole Nice Côte d'Azur
LANTIERI	Fabien	Ville de Nice
LAROUSSI	Ayadi	La Seumeuse- Prévention
LE PENDEVEN	Benjamin	Audencia Business School – expert européen sur les CIS
LELAURAIN	Dominique	ADMR06
LISIECKI	Julie-Anne	Fondation Apprentis D'auteuil
MARESCH	Stéphanie	GIP FIPAN
MARTIN	Annick	Ville de Nice
MEURDESOF	Sandy	Mission Locale
MOURA	Leila	Parcours le Monde Sud Est
NAGHMOUCHI	Kamel	Fondation de Nice – PSP ACTES
PELLIZZARI	Mathilde	IMPACT INVEST LAB
PIEDALLU	Jeanne	PSP PACA
POGGI MAUDET	Caroline	Fondation de Nice
SCHAEFER	Rachel	GIP FIPAN